



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## CIRCULAIRE ACADÉMIQUE DNB 2020

### DOCUMENT D'AIDE À L'INSCRIPTION À L'USAGE DES CANDIDATS INDIVIDUELS

#### Conditions d'inscription

Sont considérés comme candidats individuels les candidats :

- Les candidats qui ne sont plus scolarisés en classe de troisième ;
- Les candidats qui sont scolarisés en classe de troisième, ou équivalente, dans un établissement privé hors-contrat ;
- Les candidats âgés de seize ans ou plus et qui ont suivi une formation équivalente à une formation en classe de troisième ;
- Les élèves sous statut scolaire ayant déjà accompli une classe de 3<sup>ème</sup> et scolarisés en 2018/2019 dans un lycée, un lycée professionnel ou tout autre établissement ;
- Les élèves suivant une instruction dans leur famille.

#### **Rectorat de CAEN**

#### **Division des examens et concours – DEC5**

Affaire suivie par  
Christine MAHEUT  
Lydie LANCIEN  
Isabelle CAHAGNIET  
Téléphone  
02 31 30 08 29  
02 31 30 08 36  
02 31 30 08 58

Fax  
02 31 30 15 36

Courriel

[chefbureaudec5@ac-caen.fr](mailto:chefbureaudec5@ac-caen.fr)

[dec5-2@ac-caen.fr](mailto:dec5-2@ac-caen.fr)

[dec5-3@ac-caen.fr](mailto:dec5-3@ac-caen.fr)

168, rue Caponière  
BP 46184  
14061 Caen Cedex

[www.ac-caen.fr](http://www.ac-caen.fr)

#### Service National

Pour être autorisés à s'inscrire à un examen ou à un concours, les candidats âgés de plus de 16 ans au 31 décembre 2018 doivent être en règle vis-à-vis du service national. Ils doivent donc fournir l'un des documents ci-dessous :

- l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté ;
- l'attestation de recensement délivrée par la mairie ;
- l'attestation d'exemption.

**La copie de cette attestation sera à joindre à la confirmation d'inscription.**

#### Inscriptions

**Le registre des inscriptions est ouvert du vendredi 08 novembre 2019 au vendredi 06 décembre 2019 à 17 heures.**

Les inscriptions ont lieu exclusivement sur Internet dans l'application nationale Cyclades. Les candidats individuels s'inscrivent dans leur département de résidence.

L'adresse de connexion est la suivante:

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/inscription?codeER=A05&domaine=DNB>

ou sur le site de l'académie de Caen [www.ac-caen.fr](http://www.ac-caen.fr), rubrique « Examens », Diplôme national du brevet, Inscription individuelle.



**VOUS TROUVEREZ ÉGALEMENT SUR LE SITE INTERNET ACADÉMIQUE AU MÊME ENDROIT LA DOCUMENTATION DE L'APPLICATION CYCLADES POUR VOUS GUIDER DANS LA RÉALISATION DE VOTRE INSCRIPTION.**

**L'inscription se fait en trois étapes :**

**1ère étape : Création et activation du compte utilisateur**

2/4

Cliquer sur l'onglet "Créez votre compte".  
Complétez tous les champs obligatoires suivi d'un astérisque (\*).

Les éléments d'état civil seront utilisés pour l'envoi des confirmations d'inscription et figureront également sur le diplôme. Ils doivent donc être complétés très précisément :

- civilité ;
- NOM de famille (= nom de naissance), le confirmer ;
- prénoms : Le(s) prénom(s) doivent être saisis dans leur intégralité ;
- date et lieu de naissance.

Créez votre mot de passe et le confirmez-le. Celui-ci doit contenir entre 8 et 20 caractères et comporter au moins une minuscule, une majuscule et un caractère spécial.

A l'issue de l'activation du compte utilisateur, vous recevrez à l'adresse mail que vous avez renseignée un message d'activation du compte (au bout de quelques minutes).  
Vous avez 48 h pour activer votre compte. Passé ce délai, vous devrez créer un nouveau compte utilisateur.

Lors de votre inscription, dans la rubrique adresse, pensez à indiquer « chez M. ou Mme ..... » si votre nom ne figure pas sur la boîte aux lettres. Des documents vont vous être adressés tout au long de l'année : confirmation d'inscription, convocation, relevés de notes, diplôme.

Les candidats n'ayant pas d'adresse mail devront s'adresser au gestionnaire de la DEC 5 en charge du département de leur lieu de résidence (voir coordonnées en fin de document).

**2ème étape : Inscription et modification d'une candidature :**

En vous connectant sur votre compte utilisateur, vous pouvez créer votre inscription.

En fin d'inscription un récapitulatif s'affiche. Il convient de bien le vérifier, conserver le numéro d'inscription (il correspond au numéro de la candidature) de façon à pouvoir s'identifier et accéder à sa candidature de nouveau.

Vous pouvez éditer le récapitulatif d'inscription, document non officiel, à titre d'information.

Un guide pour le suivi des différentes phases d'inscription est à votre disposition sur le site du rectorat :

<https://www.ac-caen.fr/enseignement-et-formation/les-examens/diplome-national-du-brevet-dnb/>



3/4

## **Confirmation d'inscription**

La confirmation d'inscription datée, signée et accompagnée des pièces mentionnées ci-dessus, doit être adressée au Rectorat de l'Académie de Caen, Bureau DEC5 168 rue Caponière BP 46184 14061 CAEN cedex **pour le vendredi 20 décembre 2019**, cachet de la poste faisant foi.

### **Pièces à fournir :**

Vous devrez impérativement :

- Dater et signer (signature du candidat et du représentant légal si le candidat est mineur) la confirmation d'inscription ;
- La retourner accompagnée :
  - ✓ de la copie d'une pièce officielle d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou livret de famille...),
  - ✓ pour les candidats âgés de 16 ans et plus, de l'attestation relative aux obligations du Service National.

### **IMPORTANT**

**Votre inscription ne sera effective qu'à réception de la confirmation d'inscription accompagnée des pièces demandées.**

**A défaut de réception de ces documents votre candidature sera annulée**

### **Lieu de passage des épreuves**

Pour les candidats domiciliés dans le Calvados :

- Série générale : collège Villey-Desmeserets – rue Villey-Desmeserets – BP 2043 14089 CAEN CEDEX 6 (014901SV)
- Séries professionnelle et professionnelle – option agricole : collège Dunois – 9 Rue Yves le Goff – BP 36294 – 14067 CAEN CEDEX 4 (014903SM)

Pour les candidats domiciliés dans la Manche (toutes séries) :

- Collège Louis Pasteur – 21 rue du Mal de Lattre de Tassigny – BP 204 – 50004 ST LO CEDEX (050997SY)

Pour les candidats domiciliés dans l'Orne (toutes séries) :

- Collège François Truffaut – 26 rue du Paty – BP 30208 – 61201 ARGENTAN CEDEX (061901SR)



4/4

## **Aménagement des conditions d'examen**

Les candidats présentant un handicap peuvent bénéficier de l'aménagement des conditions d'examen (accès aux locaux, installation particulière, temps de composition majoré, sujets spéciaux...). La procédure et le formulaire de demande sont disponibles en ligne sur le site du rectorat de l'académie de CAEN : [www.ac-caen.fr](http://www.ac-caen.fr) rubrique examens, diplôme national du brevet, candidats en situation de handicap ou à l'adresse suivante : <https://www.ac-caen.fr/enseignement-et-formation/les-examens/diplome-national-du-brevet-dnb/>

## **Épreuves et modalités d'attribution du diplôme**

Les épreuves sont décrites dans le document **Épreuves pour les candidats individuels** publié sur le site internet de l'académie de Caen.

**Les épreuves** figurent également de façon détaillée à [l'arrêté du 27 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet](#).

## **COORDONNÉES DU BUREAU DU DNB**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les gestionnaires en charge de l'organisation du DNB :

- Calvados : Mme LANCIEN ☎ : 02.31.30.08.36 - [dec5-2@ac-caen.fr](mailto:dec5-2@ac-caen.fr)
- Manche : Mme MAHEUT ☎ : 02.31.30.08. 29 - [chefbureaudec5@ac-caen.fr](mailto:chefbureaudec5@ac-caen.fr)
- Orne : Mme CAHAGNIET ☎ : 02.31.30.08.58 - [dec5-3@ac-caen.fr](mailto:dec5-3@ac-caen.fr)

## **Références réglementaires :**

[Articles L.332-6, D.122-3, D.332-16 à D.332-22, D.341-42 à D. 341-45, D. 351-27 à D. 351-31 du code de l'éducation](#)

[Arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet \(DNB\) Circulaire n° 2015-127 du 03/08/2015 \(BOEN n° 31 du 27/08/2015\) relative aux aménagements pour les candidats en situation de handicap](#)

[Arrêté du 23 mai 2016 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet pour les candidats des établissements d'enseignement agricole \(BOEN n°26 du 30/06/2016\)](#)

[Arrêté du 27 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet.](#)

[Arrêté du 23 février 2018 modifiant l'arrêté du 23 février 2016 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet pour les candidats de l'enseignement agricole](#)